



NOM PRENOM :

ADRESSE :

MAIL :

TELEPHONE :

Jeu 5 novembre	Ven 6 novembre	Sam 7 novembre	Dim 8 novembre	Lun 9 novembre
Dépôt de liste de 10h à 18h30		Vente AU CHÂTEAU ST SERNIN - PARNAC 10h - 17h 10h - 16h		RESTITUTION INVENDUS de 16h à 19h

1. ADHESION A L'ASSOCIATION

Toute participation à une vente requiert une adhésion à l'association. Le montant de celle-ci est fixée à 2€ pour l'année 2026.

2. LISTE DES ARTICLES DEPOSES

Une liste comprend un maximum de 20 pièces. Tout dépôt de liste doit s'accompagner du présent document dûment complété (signature du règlement + remplissage du tableau).

Nous nous tenons disponibles au moment du dépôt pour affiner, au besoin, avec vous les prix. Toutefois afin d'éviter toute situation de type «bouchon» sur les créneaux de dépôt, merci de bien remplir en amont la description la plus détaillée possible de vos pièces.

Sont acceptés : tout vêtement (hors sous-vêtements) en taille adulte, accessoires, bijoux, chaussures, propres et en bon état.

3. RESTITUTION DES INVENDUS

Les articles invendus sont restitués le lendemain de la vente sur le même lieu aux horaires communiqués. La restitution des pièces invendues déclenche le versement de vos gains.

Tout article non retiré dans le délai imparti sera considéré comme un don à l'association.

4. COMMISSION

Chaque article vendu implique une commission de 20% du prix de vente, au profit de l'association. Cette dernière est destinée à financer les actions et investissements futurs de l'association.

5. SIGNATURE

En signant ce document, vous acceptez le règlement du dépôt-vente de l'association, présenté dans les clauses précédentes..

Signature :

ENCART RESERVE A L'ASSOCIATION

Adhésion 2026 (2€)

☐ Saisie

Numéro de liste

☐ Oui☐ Etiquetée☐ Non

 Vérifiée

☐ Autorise baisse de 40%
en cas de petit défaut[illegible]